



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

HLM

Question écrite n° 113294

### Texte de la question

M. François Lamy attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les obligations des organismes HLM concernant les droits des associations de locataires dans un immeuble ou groupe d'immeubles. Ces associations, entre autres, défendent les intérêts des locataires, les représentent auprès des différents interlocuteurs dont le bailleur... Au titre de leur participation à la gestion du cadre de vie ou dans les opérations de rénovation urbaine, elles doivent être considérées comme des interlocuteurs privilégiés des organismes HLM. Cependant, certains organismes ne respectent pas leurs obligations en la matière ou pratiquent abusivement le déni d'existence de ces associations en leur sein. Il lui demande ce qu'il compte faire pour remédier à cette situation.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Lamy](#)

**Circonscription :** Essonne (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113294

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** Logement

**Ministère attributaire :** Égalité des territoires et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juillet 2011, page 7045

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)